



Avenir Rannéen Musique

4, avenue de l'Ardenne 35130 RANNEE

www.avenir-ranneen.fr

avenir.ranneen.musique@gmail.com



A Rannée, le 16 février 2026,

Madame, Monsieur,

A l'issue de nos diverses réunions et réflexions sur notre fête du véhicule ancien et du modélisme du **03 Mai** prochain, nous vous contactons de nouveau pour régler et confirmer différents points :

- Vous trouverez page suivante une feuille d'inscription véhicule que vous voudrez nous retourner complétée et signée : 1 feuille par véhicule.
- Les tickets repas seront à retirer à l'accueil de la fête dès votre arrivée.
- Vous veillerez à prendre connaissance du "REGLEMENT" qui se trouve au dos de cette feuille.
- Dans un souci d'esthétique nous avons décidé de maintenir l'organisation concernant le parking des véhicules anciens. Pour ce faire, nous avons retenu de garer les différents véhicules par thème, comme indiqué sur la feuille d'inscription véhicule.
- Nous souhaitons reconstituer au cœur de la fête, un camping des années 1960 / 1970. Si vous possédez du matériel de camping de cette époque (caravane, tente, mobilier...), merci de nous contacter au plus vite afin de nous permettre d'organiser au mieux cette animation. Nous sommes également ouverts à toute suggestion de votre part.

Précision importante : tous les véhicules et accessoires qui participeront à cette animation, seront exposés sur un espace spécifique.

- Pour participer à la balade du matin, les véhicules devront être arrivés sur le site à 09 H 00 dernier délai.

Si d'autres points n'ont pas été abordés, n'hésitez pas à contacter **Pierre-Louis BRIANTAIS 06 45 50 52 77**.

Bien Amicalement
Le Comité Organisateur

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 H 00 - Accueil des participants (stationnement dans l'ordre d'arrivée)

10 H 00 - Départ de la balade de 60 kms sur inscription
(Horaire et inscription impératifs)

11 H 30 - Retour de la balade suivie du repas

De 14 H 00 à 16 H 00 : animation sur les véhicules anciens

Commande repas supplémentaires – règlement par chèque à l'ordre de « Avenir-Rannéen Musique »

Nom : **Prénom :**

Nombre de repas : **x 15,00 € =**

Avenir Rannéen Musique - Association Loi 1901

Représentée par son Président : M. BONNIER Jean-Jacques – 2 Chemin des fontaines – 35 130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
Tél. 06 09 72 46 67 – SIRET 777 720 087 00025 – APE 9001Z

>>>>>>> IMPORTANT <<<<<<<<

Tout véhicule inscrit après le 26 avril 2026 ne pourra pas participer à la balade du matin, et sera stationné le jour de la fête avec les véhicules de la catégorie « divers »

REGLEMENT INTERIEUR

Fête du Modélisme et du Véhicule Ancien du **03 MAI 2026**

- Je suis tenu au strict respect du code de la route.
- Cette manifestation consiste à faire découvrir au public mon véhicule et il ne s'agit en aucun cas d'une compétition ni d'une épreuve chronométrée, mais d'une balade amicale.
- L'assurance de mon véhicule pour cette manifestation du dimanche 04 mai 2025 est entièrement à ma charge, et dégage l'Avenir-Rannéen de toutes poursuites en cas de dommages matériels et corporels occasionnés à mon véhicule, à moi-même, aux passagers ou à toute autre personne.
- Le déplacement de tout véhicule sur le terrain de la fête se fera à vitesse réduite et modérée en respectant les piétons qui restent prioritaires.
- Je m'engage à être présent sur le terrain de la fête jusqu'à 17 H 30 minimum.

Je certifie :

- Que mon véhicule est assuré en responsabilité civile circulation pour l'usage indiqué dans le règlement,
- Ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire,
- N'être sous le coup d'aucune procédure pénale à mon encontre, soit, pour conduite sous l'emprise d'alcool, soit pour conduite ayant entraîné des dommages corporels à autrui.
- J'ai bien noté que je dois impérativement respecter le règlement de sécurité, et que je peux être exclu du site à tout moment par le responsable de la manifestation pour non-respect du règlement.



Fait à Rannée, le 16 février 2026



Au cours de la balade, l'usage de l'avertisseur sonore de votre véhicule sera interdit dans certaines communes.
La liste de ces communes vous sera remise le matin de la fête.